

**Procès-verbal du conseil municipal de TOUVRE
SEANCE du 11 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le onze mars à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la commune de TOUVRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte BAPTISTE, Maire.

Date de convocation du Conseil : 05 mars 2025

8 Présents : Mmes BAPTISTE, REYNAUD, GUIBERT et BORDAS, Mrs DUBREUIL, PIOT, ERBEL et BARDIEUX.

6 Absent(s) : Mmes Chantal DUBOIS, BLANCHARD, JOLLY et Danielle DUBOIS, Mrs GRAND et ANDRE.

3 Pouvoir(s) : Chantal DUBOIS donné à M. PIOT, Danielle DUBOIS donné à M. ERBEL, M. ANDRE donné à M. DUBREUIL

Secrétaire de séance : Jean-Marie BARDIEUX

L'ordre du jour de la convocation est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 18/02/2025.
- Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 (ex Compte Administratif).
- Affectation du résultat 2024.
- Cession d'une parcelle de terrain d'un particulier au profit de la Collectivité pour intégration dans la voirie communale.

ORDRE DU JOUR DE SEANCE

.....
 Désignation du secrétaire de séance : Jean-Marie BARDIEUX.

APPROBATION PROCES-VERBAL SEANCE DU 18 FEVRIER 2025

Le procès-verbal du dix-huit février deux mil vingt-cinq est adopté à l'unanimité

1/ APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 présente :

Un excédent global de fonctionnement de 419 580.28 €
 Un déficit global d'investissement de 104 911.88 €
SOIT UN EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE de 314 668.40 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité des suffrages exprimés, Madame le maire n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE le Compte Financier Unique 2024** de la Commune de Touvre.
- **DONNE pouvoir** à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2/ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les résultats cumulés du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget Général ;

DECIDE après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **De reprendre la somme de 104 911.88 €** en dépenses d'investissement sur le D001 (solde d'investissement reporté).
- **De reprendre la somme de 147 149.40 €** en recettes de fonctionnement sur le R002 (résultat de fonctionnement reporté).
- **D'affecter la somme de 272 430.88 €** en réserves en recettes d'investissement sur le c/1068 pour couvrir le besoin de financement.

3/ Cession parcelle AA n°115 appartenant à un particulier au profit de la Commune

Un particulier, propriétaire de la parcelle cadastrée section AA N°115, « Champ de Grée et de Fourville », située Impasse des Fours à Chaux, a fait part de son souhait de céder gracieusement cette parcelle à la commune de TOUVRE.

Après en avoir délibéré et considérant l'intérêt public de cette cession, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE la cession à titre gratuit** de la parcelle cadastrée section AA N°115, afin de l'intégrer au domaine public communal.
- **AUTORISE Madame le Maire** à signer l'acte authentique de cession ainsi que toute pièce nécessaire à la réalisation de cette opération et à procéder à l'incorporation de cette parcelle au domaine public communal dès la signature de l'acte de cession.

Fin de la séance : 20H00